

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira

LE VENDREDI 9 JUIN 2023 A 20 HEURES

ESPACE HORIZON

Conformément aux dispositions en vigueur, la réunion du conseil municipal fera l'objet de deux séances distinctes

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE N°1

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE N°2

1. Modification de la délibération n°340 du 8 février 2023 relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales
2. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – exercice 2022
3. Remplacement de membres au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
4. Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville d'Ozoir-la-Ferrière et le CCAS d'Ozoir-la-Ferrière pour la passation de marchés de télécommunications.
5. Compte de gestion 2022 du budget principal ville
6. Compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement
7. Compte de gestion 2022 du budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées)
8. Compte de gestion 2022 du budget annexe locations de salles et spectacles
9. Vote du compte administratif 2022 - budget principal ville
10. Vote du compte administratif 2022 - budget annexe assainissement
11. Vote du compte administratif 2022 - budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées)
12. Vote du compte administratif 2022 – budget annexe location de salles et spectacles
13. Affectation du résultat 2022 du budget principal ville
14. Affectation du résultat 2022 du budget annexe assainissement
15. Affectation du résultat 2022 du budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées)
16. Affectation du résultat 2022 du budget annexe location de salles et spectacles
17. Année 2023 – budget principal – décision modificative n°1
18. Année 2023 – budget annexe assainissement – décision modificative n°1
19. Année 2023 – budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées) – décision modificative n°1
20. Année 2023 – budget annexe locations de salles et spectacles – décision modificative n°1
21. Garantie d'emprunt pour la Société PLURIAL NOVILIA pour 60 logements – 2 rue Henri François
22. Garantie d'emprunt pour la Société PLURIAL NOVILIA pour 40 logements – 2 rue Henri François
23. Subvention exceptionnelle 2023 à l'association les Jardins d'Ose
24. Engagement de servir des agents de police municipale
25. Création d'emplois en contrat d'apprentissage
26. Mise à jour du tableau des emplois
27. Compte rendu des pouvoirs délégués

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 2 juin 2023

Le Maire,

Jean-François ONETO.

